



STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 26 OCTOBRE 2021

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ANNECY LE VIEUX
FC BALLAISON
FC DU CHERAN
MARIGNIER SPORT
FC THONES

Clubs en règle :

SS ALLINGES
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
US CHILLY
HAUT GIFFRE FC
JS REIGNIER

N'ayant pas répondu :

GFA RUMILLY VALLIERS
SEYNOD
SILLINGY
THONON EVIAN GRAND GENEVE

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en règle :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
FC CHAMBOTTE
FC DU CHERAN
ES CHILLY
ES DOUVAINNE LOISIN
US MARGENCEL
MARIGNIERER SPORT
JS REIGNIER
AS THONON

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.



Les clubs **GFA RUMILLY VALLIERES-MARIGNIER SPORT, SEYNOD, SILLINGY et THONON EVIAN GRAND GENEVE** sont priés de se mettre en conformité avec le statut des éducateurs avant la prise de sanctions éventuelles.

Autres :

US ANNECY LE VIEUX : Changement d'éducateur noté

FC THONES : Changement d'éducateur noté